



Jeudi 7 Janvier 2016  
N° 91

# TRAVERSES

## UNITAIRES



La revue d'EPA-FSU, Syndicat unitaire de l'éducation populaire, de l'action sociale, socioculturelle et sportive

Rédaction : M-Ch BASTIEN et le SN  
Directeur de publication : J-L DUC  
Impression : EPA (photocopies)  
Adhésion / Abonnement : Didier HUDE  
Dépôt Légal Janvier 2016  
N° CPPAP: N° 0720 S 07415  
N° SSN: N° 126063694  
8 place de la gare de d'état  
CPn°8 44276 Nantes cedex 2  
Dispensé de timbrage

Nantes ROLLIN



### Editorial

« Vous, apprenez à voir, plutôt que de rester les yeux ronds... Le ventre est encore fécond d'où a surgit la bête immonde . » p. 2

### Réforme de l'Etat territorial

Un management moderne . p. 3

### JO 2024

C'est bon pour le moral, le drapeau et les impôts p. 6

### Projet de décret des CREPS

p. 8

### Complémentaires santé

p. 8

### Métiers du sport et de l'animation

p. 9

### 8e CONGRÈS NATIONAL FSU

p. 10

### EPA FSU Fiche syndicalisation

Ils ont choisi pour vous

**Votre mutuelle complémentaire**

**Vos remboursements médicaux**

**vos non revalorisation du smic**

**Votre gel de salaire**

**Votre travail du dimanche**

**Votre mobilité professionnelle**

**Votre déréglementation du code du travail**

**La suppression de vos libertés de citoyen**

**Votre droit à la nationalité**

....

**Le patronat solidaire**

**se souhaite une Bonne Année**

**2016**

**... ET VOUS ?...**

## « Vous, apprenez à voir, plutôt que de rester les yeux ronds... Le ventre est encore fécond, d'où a surgi la bête immonde».

*B. Brecht in La résistible ascension d'Arturo Ui.*

2015 restera une année « noire » : les Charlie décimés le matin du 7 janvier , des centaines de personnes assassinées et mutilées par l'obscurantisme fanatique le soir du 13 novembre, l'arrivée prévisible du Front National comme premier parti dans les urnes le soir du 6 décembre, une remise en cause constitutionnelle majeure du droit du sol par un gouvernement et un Président dignes d'une droite décomplexée le 23 décembre. Le tout englué dans un marasme social où les profits et l'actionnariat creusent le chômage réel. En Europe, comme dans presque tous les restes du monde, les gouvernants ne sont plus que les fondés de pouvoir des puissances de l'argent.

L'année 2016 (selon Jésus Christ) peut-elle promettre « mieux » ? Celles et ceux qui croient aux miracles peuvent en rêver. Quant à 2017 laissons aux calculateurs et tacticiens au pouvoir aujourd'hui le soin de vérifier s'ils seront toujours « en lice » aux élections pestilentielles qui s'annoncent. Elles le seront, à n'en plus douter : leur présence n'y changera rien.

Les attentes progressistes de 2012 ont quasiment toutes été ruinées avec application. La classe politique d'alternance, quelle que soit sa couleur, est issue des mêmes milieux, des mêmes écoles, et désormais des mêmes idéaux, loin des utopies sociales. Notre Président, auto déclaré normal à ses débuts, s'est mué en chef de guerre guindé et grave, teinté d'apostolat et d'inflexions de prêche. À ses côtés la lippe de Matignon, burinée d'autorité manuelle, veille : main de fer et tas d'urgences. Le locataire de l'Elysée n'est plus que le nom des intérêts qu'il sert. Ce ne sont pas ceux de son électorat ; il lui a brisé la nuque à coups de mensonges.

Cette déroute du pouvoir est l'aliment principal de la droitisation d'une société perdue, vouée à l'immersion dans les pensées toutes faites et les hantises partagées face aux mutations accélérées du travail, de la production, de l'inégale

répartition des richesses mais aussi du dérèglement climatique planétaire lié à la conjugaison des profits et du productivisme. Dans ce magma, une firme issue d'une dérive du capitalisme s'implante dans les territoires « sans droits » du moyen Orient et d'Afrique : Daech, rival d'Al Kaïda. Sa stratégie mafieuse ajoute à la peur et au chaos. L'Etat français doit combattre cette idéologie fasciste, renforcer ses capacités d'intervention et de renseignement pour prévenir les massacres programmés. Mais la stratégie guerrière du gouvernement est condamnable car elle choisit principalement la guerre par calculs politiques à l'interne. Faire la guerre sans préparer et réunir les conditions de la paix, y compris en France, est d'un malsain achevé. Dans cette entreprise les médias sont coupables de taire les dégâts mortels occasionnés par les bombardements sur les populations civiles qui servent de boucliers humains en Syrie et en Irak occupés par Daech. La France n'est pas vue comme un libérateur mais comme responsable de malheurs ajoutés au malheur.

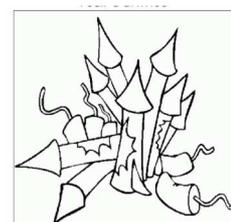
Au lieu d'investir dans l'éducation, la France fait le choix d'investir uniquement dans la police et l'armée. Pourtant une formidable campagne d'information objective devrait être conduite dans et hors l'Ecole pour expliquer que Daech instrumente et pervertit l'Islam, que le salafisme est un terreau du djihad mais n'est pas coupable en soi du djihadisme, que tous les intérêts géopolitiques et économiques en jeu (y compris entre états sunnites et shiïtes) sont aussi une clé précieuse d'explication. Il y a un énorme chantier d'éducation populaire à réaliser et accompagner. Il est bien plus urgent que celui de transformer par calcul politicien la Constitution pour flatter les électorats de droite et de son extrême. Si Jeunesse et Sports avait une ambition autre qu'être un marocain ministériel, ce ministère devrait prendre

en responsabilité publique cette action d'éveil à la connaissance.

Après le 13 novembre les affirmations spontanées sur « faire de la politique » mais aussi « faire du syndicalisme » autrement ont été déversées avec bon aloi. Elles débouchent sur quoi ? Sur une droitisation des schèmes de pensée, de petites tactiques d'appareils, des déclarations vertueuses, pas sur le fait de recourir à l'intelligence des argumentations complexes qui ouvrent à la conscience critique. Le syndicalisme n'est pas indemne de cette insuffisance ramenant parfois à une question de moyens corporatifs ce qui en fait relève d'une révolution conceptuelle et programmatique à opérer.

EPA va tenter modestement de faire du syndicalisme autrement. Nous allons proposer à l'ensemble du champ ministériel qui nous concerne une offre de repérage et de réflexion sur les métiers éducatifs « jeunesse et Sports » pour reprendre la main sur des métiers de manière non fantasmée. Pour déduire d'autres politiques publiques ne se résumant pas aux programmes actuels qui collent à des impératifs et temporalités électorales il y a nécessité de faire « tabula rasa » de nos pratiques syndicales conventionnelles. Nous avons des différences avec les autres syndicats du secteur, des divergences également qui ne sont pas à nier. Mais nous avons le devoir de ne pas laisser lettre morte le devoir de conscience qui encore nous anime : l'émancipation dépasse et doit dépasser les appareils syndicaux et politiques, les logiques de programmes et les moules administratifs qui tissent des toiles d'araignées dans le silence des cerveaux.

**D. HUDE**



# Réforme de l'Etat territorial

## Trinquons à la nouvelle année 2016 ?!

### Comment ne pas dire le plan social lors du moment de convivialité des vœux dans les nouveaux services de l'Etat en région ?

Comment vont donc se passer les traditionnels vœux dans les nouvelles organisations ?

Nous allons assister, si nous nous y rendons, à un festival de langue de bois : plus efficaces, plus forts, plus proches sont les nouveaux services de l'Etat en 2016 ! Il y aura bien un mot pour les impacts du changement mais avec l'accompagnement par des primes, de la formation, du conseil mobilité carrières, il faut le voir comme une opportunité. Trinquons aux opportunités !

### Objets de collection

Les collectionneurs peuvent déjà garder les objets qui font référence aux anciens services. Pour l'instant, ils risquent la poubelle : les stylos, les carnets, parapluies, tampons, papiers à en-tête, cartes de visite, ... mais ils peuvent prendre de la valeur. Avez-vous gardé les objets d'avant la RGPP ? Là où n'était mentionné que « Jeunesse et Sports » ?



## Un management moderne

### Comme chez Volkswagen : réussir les tests !

Le scandale Volkswagen a révélé soudainement non seulement les effets, mais aussi les techniques du management moderne. Les objectifs irréalistes, irréalisables fixés par les directions et les actionnaires ont été dénoncés comme tels par les ingénieurs mais on leur a dit que l'essentiel était de passer les tests. La liaison toxique *management - taux de profit - normes* est apparue au grand jour.

Malheureusement les sévères amendes infligées, les coûts de révision des voitures ne changeront rien à ce cercle infernal ; les normes ont déjà été revues pour coller aux capacités techniques des moteurs et des filtres et l'usage du diesel reste.

### Même démarche pour la réforme de l'Etat territorial.

Toute la chaîne hiérarchique reconnaît que le calendrier est intenable, que les charrues sont mises avant les bœufs, mais il faut que les délais soient respectés, que les nouveaux services de l'Etat en nouvelles régions soient opérationnels au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les tests ce sont les instances de « dialogue » (qu'elles aient été convoquées suffit, peu importe si elles ont été boycottées ou si des votes contre ont été émis) et les études d'impact (peu importe la nature des impacts, les méthodes et les résultats, il faut une étude).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, les préfets seront au volant d'un véhicule flambant neuf, qui aura passé avec succès les tests ... mais les fonctionnaires se préparent à l'inévitable panne. Tous savent qu'ils ne pourront pas

bien faire leur travail. Pire, ils se préparent à entendre qu'ils en sont individuellement responsables, l'accompagnement RH déjà mis en place diffuse cette musique.

## ***Tout a été fait à l'envers***

A l'heure de rédaction de ce texte, le décret d'organisation des DRD et DR n'est toujours pas publié. Les missions et l'organisation des services n'étant pas cadrées nationalement, les organigrammes ne sont que des brouillons, en particulier pour l'articulation DR et DD au chef lieu de région.

Tout le travail des préfigureurs est donc à recommencer, études d'impact comprises. D'autant que des DRD disparaissent pour redevenir DR (Amiens, Montpellier, Rennes).

Nous avons déjà eu à valider en juin, en région, des organigrammes sans connaître le cadrage du 1<sup>er</sup> ministre, sans la revue des missions et sans les arrêtés d'organisation des comités techniques et comités d'hygiène, de sécurité et de condition de travail conjoints et fin juillet, tout était à refaire, car, pour le réseau jeunesse et sports-cohésion sociale il fallait créer des DRD.

## ***Un pilotage à vue***

Le ministre Kanner n'aura pas su défendre ses services auprès de Manuel Valls. Ses agents, lui ont demandé des DR et des UT. Il n'a pas réussi à sortir du schéma préfectoral imposé : DR/SGAR+DD renforcées. Ministre de la Ville d'abord, il regarde Jeunesse et Sports par ce prisme.

La création des DRD est vraisemblablement le résultat de négociations à plusieurs voix.

Sans pilotage ministériel clair, nous avons pu observer les contorsions des hiérarchies locales pour suivre les arbitrages et produire « juste à temps » les copies conformes. De l'art d'être pro-actif !

## ***Des mesures d'impact sur le mode « reporting »***

Les études d'impact commandées et rendues avec les organigrammes ont été mesurées via un tableur pour permettre de prévoir les coûts en primes et mesures d'accompagnement. Le tableur répertorie les noms des agents en ordonnée et leurs caractéristiques en abscisse. Parmi ces dernières, les dates de départ en retraite possible, et sur la base de l'organigramme-cible, si la fiche de poste est modifié à plus de 50 %.

Donc aujourd'hui, les services RH des DR, sur la seule base des organigrammes-cibles (établis sans décret), ont nominativement complété des tableurs pour déterminer individuellement qui allait voir sa fiche de poste modifiée. Point de discussion avec les équipes, les services ! Le nouveau management public est humain, il est individuel. Des consultations individuelles, des entretiens individuels avec les conseillers, mobilité-carrière sont privilégiés. Il s'agit toujours dans ces cas-là de contourner les collectifs de travail. C'est le management version Smart à Hambach, des contrats individuels pour contourner le désaccord majoritaire des syndicats. Les impacts en termes de risques psycho sociaux ont été établis sur la base d'impressions, et au conditionnel. Et l'étude de la DRH des ministères sociaux commanditée à Peoplevox n'aura pas été mobilisée.

## **Les enjeux pour 2016**

### ***Obtenir des arrêtés individuels d'affectation***

Pour les syndicats il n'est pas question de se contenter de courriers aux agents. Nous demandons que chaque agent reçoive un arrêté qui lui indique sa nouvelle affectation (DR ou DRD) et le site (antenne) d'exercice. Cette demande n'est pas anodine. Elle permet de protéger les agents de mobilités « internes » à la discrétion des DR. Mobilités internes

qui signifient des déménagements à plus de 300 km. L'administration se plaint du travail nécessaire, soit environ 4000 courriers... Nous avons adressé à l'administration des modifications à son projet de texte sur le processus de pré-positionnement dans le prolongement de cette exigence d'arrêtés individuels.

## **Rejoindre un pôle éducatif**

Le mandat intersyndical FSU (SNEP, EPA) - UNSA (SNAPS, SEP et A&I) - CGT (SNPJS) qui tient depuis 2012 reste plus que jamais à l'ordre du jour. Le 13 janvier il sera porté à l'Assemblée Nationale par l'intersyndicale, devant les groupes parlementaires, à l'invitation de la commission affaires culturelles et éducation, sur une initiative de MG Buffet.

Sans réaffirmation de la dimension éducative de nos missions, c'est Jeunesse et Sports qui est voué à disparaître si nous restons dans le pôle des ministères sociaux.

## **Exiger un « interdépartemental » régional**

Les effectifs (notons que ce ne sont pas des équipes qui sont affectées à l'interdépartemental dans les projets d'organigrammes!) doivent demeurer dans les équipes et les services régionaux, sous l'autorité des DR.

La note de juillet aux préfets est ambiguë sur l'opérationnalité de l'interdépartementalité. Les CAR (où siègent les préfets de département) peuvent avoir un droit de tirage sur les collègues. Les missions repérées sont essentiellement du contrôle. Pas de missions éducatives dans le catalogue des besoins des DD. Preuve de plus que les missions techniques et pédagogiques ne sont pas celles recherchées par les DD

Une mission d'inspection interministérielle a été commandée. Les conclusions devraient être présentées aux organisations début janvier.

Nous devons tenir bon sur :

- les missions : le contrôle n'est pas dans les missions statutaires des PTP .
- les contrats d'objectifs : pour ne pas être corvéables à merci .
- le pilotage régional : les collègues relèvent de services régionaux.
- le territoire régional : tous les collègues même affectés sur une antenne peuvent intervenir sur toute la nouvelle région.
- l'appui aux acteurs des territoires qui ne nécessite pas de visa départemental. Les acteurs locaux savent et peuvent mobiliser directement des compétences. Les agents d'une DR savent et

peuvent répondre directement aux sollicitations locales sans passer par un CAR.

## **Tous les agents d'une DRD sont placés sous l'autorité de la DR**

Les DRD sont un OVNI dans le paysage institutionnel actuel, cependant, si le décret d'organisation tel qu'il a été présenté aux organisations syndicales est publié, il ouvre la possibilité de faire vivre dans la ville siège de la préfecture de Région une DR et une UT. C'est modeste, très modeste, mais nous devons réussir cette organisation, malgré les préfets de département.

C'est principalement pour cette raison que les organigrammes cibles tels qu'ils ont été soumis aux organisations syndicales sont à refaire. Ils construisent un service « secrétariat général » commun entre la DR et la DD mais séparent les autres services. L'autorité unique par la DR et la possibilité offerte de création de plusieurs services communs permet de lever les cloisons étanches entre, par exemple, un service sports départemental et un service sports régional.

## **Maintenir la pression syndicale**

La pression syndicale et intersyndicale doit être maintenue. Les boycotts et votes contre sont mesurés par le Secrétariat général du gouvernement. Il apparaît bien que c'est à Jeunesse et Sports-Cohésion sociale que la réforme a suscité le plus d'objections. Celles-ci, dans un contexte politique qui nécessite la mobilisation de l'intelligence plutôt que de l'urgence, doivent être entendues. Ce n'est pas le moment de rester silencieux.

**Marie-Christine Bastien**



## c'est bon pour le moral, pour le drapeau et les impôts



En 2014, Paris ne voulait pas accueillir les jeux olympiques. Malgré les pressions de l'Elysée, pas question d'investir des sommes colossales dans un montage financier qui aurait supposé pour le moins qu'il soit soumis aux électeurs. Or, il ne faisait pas partie du programme électoral de la maire de Paris. En 2015, tout a changé. Désormais, convertie au rêve de l'Elysée, Anne Hidalgo ose des formules hardies : «formidable aventure collective», «opportunité économique historique»... Elle va même jusqu'à affirmer que les futurs JO parisiens seraient frappés du sceau de la «sobriété financière». L'Ile de France dispose d'infrastructures qui apparaissent des atouts : Stade de France, Vélodrome de Saint-Quentin, Roland Garros, etc. Bref, pour des raisons à la fois liées au prestige mais aussi officiellement motivées par des assurances de financements, Paris ambitionne de relancer sa candidature malheureuse sous l'ère Delanoë.

Face à Los Angeles qui remplace Boston (dont la population a refusé les JO par référendum) la partie va être rude car la ville américaine fait figure de favori. Mais Paris est sur orbite.



### On se lève tous pour la fête !

Il va falloir quand même payer une note. Comment ? Une idée a germé, qui risque de faire florès : les fédérations sportives pourraient instaurer une taxe sur toutes les licences annuelles. En septembre 2015, la ville de Paris, la région Ile-de-

France et le Ministère de P. Kanner/T. Braillard ont débloqué chacun 10 millions d'euros. C'est ainsi 30 millions sur fonds publics qui sont déposés dans la corbeille du comité de candidature coprésidé par le patron de la Fédération internationale de rugby Bernard Lapasset et notre collègue professeur de sport, champion de canoë Tony Estanguet. Ce comité qui portera la candidature de Paris jusqu'à Lima, en 2017, va pouvoir embaucher une cinquantaine de salariés. En 2017, à Lima, la ville gagnante sera désignée.



### Du pain et des jeux

Le pari de Paris est de dire, certes, « ça va coûter, mais ça va embaucher » ! Un village olympique de 17 000 lits sera construit à Saint-Denis à côté de la Seine. Un autre village de 5 000 chambres sera dédié aux journalistes, bâti près des pistes du Bourget. Les maquettes sont déjà là, répondant à des normes « développement durable ». Le métro en devenir du Grand Paris intégrera les dessertes dans la toile de ses futures stations.

L'exemple de la piscine prévue à Aubervilliers (le 9-3 va être bien servi) est destiné à faire comprendre tout le judicieux des affaires. Il y aura 15 000 places mais à la fin des JO on démontera une partie des tribunes pour ne plus en laisser que 3 000 correspondant à une jauge nationale et européenne. L'investissement serait ainsi pensé au-delà des jeux et pour d'autres territoires.

Le budget est de 6 milliards d'euros. La moitié est prévue en dépenses d'infrastructures et l'autre pour l'organisation. La billetterie est supposée payer toute l'organisation, soit 3 milliards. Les sponsors et le Comité International Olympique (CIO) devraient payer environ la moitié des infrastructures. De fait l'argent public devrait se limiter à 1,5 milliard. Selon l'Etat et les collectivités cette somme, étalée dans la

durée, sera indolore ou presque pour les contribuables.



## Du beurre sur le pain ?

Le sport international en matière de JO c'est de faire exploser les budgets. Il y a des records en la matière et les jeux d'été sont les plus gourmands. Pékin a explosé de 24 fois le budget. Mais en général c'est entre 5 et 10. Depuis 50 ans les dépassements arrivent à des sommes folles qui tiennent au principe même de candidature. Chaque ville regorge d'arguments pour séduire le CIO et décrocher le contrat. Ensuite il faut assumer les coûts considérables devenus difficilement prévisibles et désormais liés à la sécurité.

Certes Paris sera toujours Paris. Mais ce n'est pas forcément ce qui rassure. Pas un euro n'a été mandaté sur la candidature de Paris aux JO sur les 8,5 milliards prévus sur la mandature. Idem, pour l'heure, pour la région Ile de France qui vient de changer de majorité politique. Le choix paraît contraint entre l'augmentation de l'endettement, l'élévation des prélèvements (tickets de stationnements, tarifs des cantines, frais de conservatoire, impôts locaux, droits de mutation immobilière...) et un recours forcené et obligatoire au partenariat privé.

Les Parisiens seront aux premières loges du financement, l'Ile de France aussi mais la solidarité nationale jouera à plein avec l'Etat et un budget « Jeunesse et Sports » polarisé sur les Jeux. La tension budgétaire nationale ne peut que conduire pendant des années à prioriser les investissements sur l'Ile de France pour l'infrastructure des JO. Les déséquilibres de l'Hexagone ne seront en rien résorbés mais courent le risque contraire d'être creusés



## .Du beurre avec les jeux alors ?

Quant aux retombées financières il ne faut pas rêver. Les études sont là : les Jeux olympiques ne rapportent pas. Les études coût/bénéfice font apparaître des effets au mieux nuls, au pire négatifs sur l'économie. Paris, ville déjà touristique n'accueillera pas plus de visiteurs en intramuros car tout le bon peuple sera aux abords des stades pendant les jeux. Un autre phénomène est récurrent. Celui du principe des vases communicants qui font qu'une large part des touristes traditionnels évite la période des Jeux pour venir visiter les villes de JO. « Tout ça pour ça » devrait dire l'Hôtellerie à l'heure des comptes. Comment, sauf à aimer les chimères, peut-on penser que les grands chantiers des JO vont relancer la croissance ? Ce n'est qu'affaire d'effet d'image et de calculs y compris politiques autour de la vitrine France. C'est du prestige dont il faudra payer la note à l'arrivée, y compris via le partenariat privé. Que restera-t-il des JO si Paris les obtient ? Un village olympique et des stations de métro, des équipements sportifs structurants, au mieux. Mais a-t-on besoin des JO pour construire des logements dans le 9-3 comme ailleurs ? Quant à l'emploi créé il s'éteindra en grande partie avec la flamme.

**Didier Hude, JO sceptique**



# Le projet de décret des CREPS

## Des avancées modestes pour les personnels

Après la loi NOTRe qui a décidé du transfert des CREPS aux régions au 1<sup>er</sup> janvier 2016, il fallait un décret.

Celui-ci a été présenté lors d'un groupe de travail aux organisations syndicales. Les discussions ont achoppé sur la composition du Conseil d'administration. Les personnels seront 3 dans une assemblée de 20 personnes. Le directeur des sports est venu défendre le projet de décret au CTM consulté pour avis sur ce texte. Il considère que la loi préserve des moyens et les missions des CREPS mieux qu'auparavant. Y compris les missions d'éducation populaire. Le décret ne peut s'inscrire que dans les limites fixées par la loi. Cette dernière détermine

largement la composition du CA. Il a obtenu entre la date du groupe de travail et le CTM qu'un CTS soit désigné au titre des agents de l'Etat. En séance, il s'est engagé sur la mise en place d'un groupe de travail chargé de faire évoluer le droit sur le CA (représentation des usagers mineurs) et d'un protocole sur le transfert des personnels avec l'Association des Régions de France.

L'UNSA (4 voix) a voté pour le projet de décret. La FSU (1 voix) s'est abstenue. La CGT (1 voix) et la CFDT (3 voix) ont voté contre. Le transfert des établissements ne suscite pas une franche adhésion ! Le projet de décret sera publié avant fin décembre 2015 .

## Complémentaires santé

### dans la branche animation, vraiment une avancée ?

Les complémentaires santé dans la branche animation ont été instaurées par l'accord national interprofessionnel (ANI) de 2013, dont nous avons dit tous les reculs sociaux qu'il comportait ; les salariés pourront ainsi voir pris en charge ces frais par leur employeur, mais uniquement dans le cadre d'accords de branche, et pour un panier de soin « minimum ». Cela contraint les salariés qui avaient déjà une complémentaire santé à la quitter pour rejoindre obligatoirement celle qui aura été retenue par leur employeur. Toutes les associations sont donc concernées et doivent mettre en place ce dispositif pour le 1<sup>er</sup> janvier 2016. La branche de l'animation a signé un avenant le 19 mai 2015.

C'est une avancée pour les salariés, si l'on considère qu'une partie des frais est prise en charge par les employeurs. D'ailleurs, certains s'en plaignent déjà, malgré les exonérations de cotisations sociales sur les salaires inférieurs à 1,6 fois le smic.

Cependant, la mise en place des complémentaires de groupe revient à obligatoirement quitter sa complémentaire pour celle choisie par son employeur ou la branche. C'est un casse-tête pour le salarié qui a un an pour quitter sa complémentaire actuelle et doit étudier et comparer les prestations servies. En effet les accords de branche prennent en charge un panier minimum. Il devra donc probablement prendre le panier de soin

complémentaire optionnel que tous les accords proposent en sus. Il devra aussi souscrire pour ses ayants droit.

Les contrats collectifs sont une aubaine pour le marché des assurances, lesquelles s'attachent ainsi des contrats de groupe et non plus des contrats individuels. C'est une difficulté pour les mutuelles qui n'avaient pas pour habitude de proposer des couvertures modulables. Cela revient donc à mettre en concurrence assurances et mutuelles. Celles qui devraient le mieux s'en sortir, annonce le journal *les Echos*, ce sont celles qui proposent de la prévoyance. Il y a fort à parier que les nouveaux souscripteurs se voient proposer des contrats prévoyance.

Ensuite, sont toujours exclus de ces dispositions les privés d'emploi et les précaires. Si le montant de leur contribution excède 10% de leur salaire, la complémentaire santé n'est pas obligatoire, ni pour eux, ni pour l'employeur.

Enfin, c'est une nouvelle attaque contre la sécurité sociale, car ces contributions employeur et salarié à la couverture santé des salariés auraient pu être versées et gérées par la sécurité sociale sans passer par les cases capitalisation et dividendes... Les 15 à 20% des frais de gestion ponctionnés par les mutuelles sont équivalentes au déficit de la branche maladie de la sécurité sociale.

## ça a failli être 400 heures de formation pour un BPJEPS !

Déjà la commande de l'évaluation de la politique publique de formation à Jeunesse et Sports demandait de réaliser des économies de temps de travail de fonctionnaires. A l'issue des discussions autour des préconisations de l'inspection générale il a été retenu :

- une réforme des procédures d'habilitation
- une réforme du BPJEPS
- une étude sur le niveau V

A la commission professionnelle consultative (CPC) il y a eu accord sur les 2 premiers axes de travail et des réserves sur le dernier, car la branche ne reconnaît pas le niveau V.

La direction des sports a malgré tout engagé une étude sur le niveau V.

### Habilitation pour 5 ans

Nous avons craint un moment que le ministère ne s'engage sur une procédure consistant en une vérification d'exigences minimale des organismes de formation. Au final, il y a maintien d'une procédure d'habilitation des organismes de formation et des diplômes préparés selon un cahier des charges plus précis qu'auparavant, mais valable pour 5 ans. L'un des objectifs est de sécuriser les actes juridiques des directions régionales. Ce dernier point reste à soumettre à l'épreuve des faits, c'est à dire au cadre de la concurrence et aux logiques des organismes de formation davantage motivés par l'appât du gain que par l'élévation des qualifications et la qualité des pratiques éducatives. Le ministère espère cependant bel et bien économiser du temps de fonctionnaire sur les habilitations.

### BPJEPS : 4 UC en ..., finalement, 600h.

Il y avait unanimité pour reconstruire la formation autour de 4 unités de compétences au lieu de 10.

Le projet de nouvelle architecture (décrets) a donc recueilli l'unanimité de la CPC. Le projet d'arrêté soumis ensuite à l'avis de la CPC comportait des lignes à trous sur le volume horaire de la formation. L'administration a alors expliqué en séance de travail des sous-commissions « animation et sport » qu'elle était porteuse d'une commande politique relative à la durée de la formation en centre à 400h au lieu des 600h actuelles.

L'ensemble des représentants des salariés et des employeurs ainsi que les personnes qualifiées ont dénoncé le procédé : « commande politique » présentée en séance, jamais exposée dans les travaux préalables.

Les représentants des salariés et des employeurs dans les OPCA ont dit qu'ils n'étaient pas porteurs d'une telle commande, ce qui renvoyait donc la commande du côté des conseils régionaux.

Le CNEA a tenté une négociation sur la base de 480h de formation en centre comme le BEATEP assorties d'une durée de formation en structure ou dans une durée totale d'au moins 10 mois.

A la sous-commission sport, le tollé a été identique. Le CNOSEF, qui, lui, avait été consulté, négociait 500h. Tous les projets de BPJEPS nouvelle mouture en 4UC soumis à la même sous-commission ont tous recueilli un avis négatif.

A la CPC plénière, l'administration est revenue avec une nouvelle proposition faisant référence à un volume de 600h en centre en formation initiale.

Pour le ministère, l'essentiel semble bien avoir été de diminuer le nombre d'épreuves certificatives, c'est à dire, là encore, d'économiser du temps de fonctionnaire.

Ce sont maintenant tous les arrêtés de spécialité qui vont être examinés lors des prochaines CPC.

Les BPJEPS activités physiques pour tous, activités aquatiques et de la natation, activités de la forme, activités gymniques et patinage sur glace sont désormais prêts pour être organisés en 4 UC dès septembre 2016.

En mars 2016, les BPJEPS animation seront soumis à la CPC.

### Niveau V

La question n'est pas évoquée en CPC mais en réunion du Conseil national de l'éducation populaire et de la jeunesse (CNEPJ). Dans le contexte de la mise en œuvre des nouvelles activités pédagogiques, la mobilisation du BAPAAT est à l'étude pour tenter de résoudre la question des qualifications professionnelles. Affaire à suivre.

Marie-Christine Bastien

# 8e CONGRÈS NATIONAL FSU

## LE MANS 1er – 5 février 2016

Ce congrès devrait consacrer une orientation fédérale marquée par la volonté de cultiver une spécificité « syndicalisme de fonctionnaires » et de « services publics » originale dans le spectre syndical interprofessionnel. Une forme de recentrage sur le socle commun de gauche gouvernementale, critique vis-à-vis des « dérives » libérales hostiles aux fonctions publiques, devrait aussi s'y retrouver confirmée de facto. La tendance UA majoritaire devrait s'y retrouver reconduite avec en son sein une ligne construite entre 4 à 5 syndicats hyper majoritaires et de facture corporatiste

(plus que corporative) : SNUIPP, SNES, SNEP, SNUTER (Territoriale, ex SNUCLIAS/SNUACTE)... Soit 85% des adhérents. Même si des « nuances » existent entre eux, le cap global fait accord. Exister sur une base catégorielle en tenant un discours de gauche syndicale « tempérée » adepte du compromis social.

EPA a organisé les votes statutaires. La baisse de participation s'accroît de congrès en congrès pour ne plus enregistrer que 28% de participation contre plus de 50% il y a encore une quinzaine d'années.

### VOTE D'ORIENTATION

Le vote d'orientation établit la composition des instances. Il définit les règles de répartition des exécutifs et délibératifs. Dans la FSU les minorités sont sur représentées pour éviter un phénomène majoritaire confisquant les débats en imposant ses choix aux minorités (principe fondateur de 1993).

syndicats	Vote d'orientation								
	inscrits	votants	Bl/nuls	exprim	UA	EE	Eman	URIS	FU
EPA	223	65	8	57	41	6	6		4
SNAC	271	43	9	34	10	11	5	1	7
SNASUB	3 775	561	18	543	314	76	33	43	77
SNCS	1 223	380	6	374	264	27	11	27	45
SNE-FSU	991	137	12	125	101	16	2	3	3
SNEP	10 906	3 022	71	2 951	2 705	171	31	23	21
SNEPAP	330	28		28	24	2			2
SNES	62 206	15 468	589	14 879	11 332	2 113	611	475	348
SNESUP	5 689	878	35	843	481	285	45	16	16
SNETAP	4 074	849	94	755	491	72	53	88	51
SNICS	1 852	186	3	183	147	21	9	2	4
SNPES-PJJ	954	242	38	204	20	169	7	1	7
SNPI	201	69	4	65	56	7	1	1	0
SNUACTE	4 668	105	3	102	90	7		4	1
SNUASFP	326	52	2	50	29	13	5		3
SNUCLIAS	6 717	813	29	784	490	161	53	43	37
SNUEP	4 991	361	31	330	199	74	18	13	26
SNUIPP-FS	51 959	11 793	292	11 501	7 253	3 435	492	173	148
SNUITAM	768	85	16	69	24	32	4	3	6
SNUP-CDC	130	24		24	22	2	0	0	0
SNUPDEN	140	39	0	39	33	3	1	0	2
SNUTEFI	2 996	261	20	241	130	85	6	9	11
<b>Total</b>	<b>165 390</b>	<b>35 461</b>	<b>1 280</b>	<b>34 181</b>	<b>24 256</b>	<b>6 788</b>	<b>1 393</b>	<b>925</b>	<b>819</b>

## 8e CONGRÈS NATIONAL FSU

En matière d'orientation la majorité Unité et Action est largement confirmée (71%) face à des minorités qui stagnent (dont EE) ou régressent (URIS/FU). Ce résultat s'enregistre principalement entre trois syndicats enseignants (SNES, SNUIPP, SNEP). Les tendances sont d'ailleurs un fait principalement sinon exclusivement enseignant fortement référencé selon des sensibilités politiques (UA est proche de la gauche PS et de sensibilités front de gauche, EE autres sensibilités front

de gauche et NPA, Emancipation mouvance libertaire et anarchiste, URIS et FU sont des mouvances dissidentes entre elles du trotskysme dit « lambertiste ». Au sein d'EPA l'audience EE s'étiole à un point historique. La tendance UA est incarnée autour d'un socle critique face à la conception dominante d'UA dans la fédération, très ancrée dans le corporatisme enseignant.

### VOTE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le vote sur l'activité est destiné à apprécier l'activité du dernier mandat effectué. Il ne joue pas nécessairement sur le vote d'orientation mais il lui est partie lié. Si on n'est pas d'accord avec l'activité passée on peut en déduire logiquement une non reconduction de la majorité qui en est responsable.

On vérifie dans le tableau ci-dessous un paradoxe : le syndicat EPA vote à plus de 70% UA mais à 47% contre le rapport d'activité et seulement à 40% pour, et 13% en abstentions. Au plan national on est autour de 5% en négatif, 75% en positif, 20% en abstentions. Il faut comprendre ce résultat comme l'affirmation d'une majorité EPA qui se reconnaît dans un syndicalisme de sensibilité sociale non politisée vers l'extrême gauche mais hostile à une vision centrée sur le corporatisme catégoriel fonction publique qui s'isole des revendications portées par un bloc CGT, CGT-FO, Solidaires sur le plan interprofessionnel. Cette conception peut en arriver jusqu'à ne pas se retrouver dans des « prudences » ou accompagnements fédéraux au gouvernement.

Rapport d'activité					
syndicats	exprimés	POUR	CONTRE	Abstentions	NPPV
EPA	63	25	29	9	1
SNAC	35	21	3	11	1
SNASUB	529	380	54	95	15
SNCS	377	299	14	64	3
SNE-FSU	127	93	6	28	6
SNEP	2 932	2 606	32	294	39
SNEPAP	28	24		4	
SNES	15 103	10 763	963	3 377	261
SNESUP	862	609	87	166	5
SNETAP	798	605	26	167	6
SNICS	184	159	6	19	
SNPES-PJJ	204	85	20	99	2
SNPI	67	55	0	12	1
SNUACTE	102	91	1	10	2
SNUASFP	47	35	4	8	
SNUCLIAS	752	606	15	131	15
SNUEP	317	228	21	68	9
SNUIPP-FS	11 234	8 288	752	2 194	233
SNUITAM	80	51	10	19	5
SNUP-CDC	24	24	0	0	0
SNUPDEN	39	30	2	7	0
SNUTEFI	233	186	6	41	7
<b>Total</b>	<b>34 137</b>	<b>25 263</b>	<b>2 051</b>	<b>6 823</b>	<b>611</b>

# 8e CONGRÈS NATIONAL FSU

## VOTES PAR SECTION EPA

Votes par sections EPA 2016											
	Participation		Orientation					Activité fédérale			
	Mandats	Votants	UA	EE	Emanc	URIS	FU	POUR	CONTRE	Abst.	NPPV
Alsace Champagne-Ardenne Lorraine	14	4	4	0	0	0	0	0	4	0	0
Aquitaine Limousin	29	6	4	0	1	0	1	2	2	1	1
Bourgogne Franche-Comté	6	2	1	0	0	0	0	2	0	0	0
Bretagne	39	8	5	1	1	0	1	5	2	1	0
Centre Val de Loire	12	6	1	4	1	0	0	4	1	1	0
Corse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Languedoc Roussillon Midi Pyrénées	16	4	4	0	0	0	0	2	1	1	0
Nord Picardie	5	2	2	0	0	0	0	0	1	1	0
Normandie	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pays de la Loire	68	23	18	0	1	0	0	7	12	4	0
Paris/Ile de France	14	3	1	0	2	0	0	1	2	0	0
Provence Alpes Côte d'Azur	14	3	0	0	0	0	2	1	1	0	0
Rhône Alpes Auvergne	8	2	1	1	0	0	0	1	1	0	0
Outremers	5	2	0	0	0	0	0	0	2	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>232</b>	<b>65</b>	<b>41</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>25</b>	<b>29</b>	<b>9</b>	<b>1</b>

Bien entendu le débat est ouvert au sein du syndicat pour faire évoluer ou confirmer cette analyse critique à l'égard de la fédération désormais très partagée dans le secrétariat national EPA.

La délégation de 5 camarades qui représentera le syndicat au congrès doit l'être sur la base du vote d'orientation. Elle devrait être composée de 5 délégué-e-s UA à la plus forte moyenne.

Cependant le syndicat n'est pas structuré sur la base des tendances et nous ne sommes pas inféodés à une tendance quelle qu'elle soit. Aussi chaque délégué-e sera colloré-e en fonction du vote global émis dans le syndicat. De fait nous voterons en fonction de nos mandats et approches au cas par cas sans discipline de tendance.

Les délégué-e-s pressenti-e-s par le conseil syndical et le congrès sont MC. Bastien, C. Tuchais, M. Solomé, JC. Schliwinski et D. Hude.

Malgré une érosion sensible du vote UA dans les Pays de la Loire, en Aquitaine et en Lorraine, ce sont toujours principalement ces régions qui donnent une majorité en ce sens dans le syndicat. C'est une délégation de confiance à des personnes plus qu'un vote d'adhésion. L'EE ne subsiste plus que dans la région Centre. En PACA, l'abstention a été généralisée sauf chez deux électeurs FU !

**D. Hude**